

Considérations sur certains aspects de l'assurance sur la vie au canada

G. P.

Volume 29, numéro 1, 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103407ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103407ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

P., G. (1961). Considérations sur certains aspects de l'assurance sur la vie au canada. *Assurances*, 29(1), 20–38. <https://doi.org/10.7202/1103407ar>

Considérations sur certains aspects de l'assurance sur la vie au Canada¹

par

G. P.

20 I — Diminution du taux de mortalité parmi les assurés de la Metropolitan Life Insurance Company en 1960 par rapport à la période 1911-1915.²

Sexe masculin

Age ou période	Diminution par rapport à la période de 1911-15
1 - 74	— 52.6
1 - 4	— 92.6
5 - 9	— 87.0
10 - 14	— 82.9
15 - 19	— 75.9
20 - 24	— 77.9
25 - 34	— 84.0
35 - 44	— 76.6
45 - 54	— 56.9
55 - 64	— 41.3
65 - 74	— 35.7

Sexe féminin

1 - 74	— 69.3
1 - 4	— 93.7
5 - 9	— 90.0
10 - 14	— 87.0
15 - 19	— 89.2

¹ Notes et documents pour servir à une communication sur le coût de mortalité, source de bénéfices en assurance sur la vie.

² Extrait du « Statistical Bulletin » de janvier 1961 de la Metropolitan Life. Ces chiffres sont basés aussi bien sur des vies d'assurés américains que canadiens. Ils ne sont pas nécessairement exacts quand on les applique au Canada. L'usage veut, cependant, qu'on utilise les statistiques américaines pour le Canada. Nous les employons ici sans autre vérification, comme une tendance, plus qu'un fait réel, démontré.

A S S U R A N C E S

20 - 24	— 90.6
25 - 34	— 89.6
35 - 44	— 81.6
45 - 54	— 71.1
55 - 64	— 64.5
65 - 74	— 58.3

Ces tableaux ont été établis à l'aide de statistiques de la Metropolitan Life Insurance Company, relatives à l'assurance populaire — la plus près de la réalité démographique si l'on peut dire. L'assurance populaire ou industrielle dans le jargon du métier se traite, en effet, sans l'examen médical que requiert généralement l'assurance ordinaire; ce qui durant un certain nombre d'années — cinq ans par exemple — fausse un peu les conclusions au point de vue démographique tout au moins. Nous citons ces chiffres de préférence à d'autres à cause de leur caractère particulier et parce que, nous semble-t-il, ils représentent la situation démographique à l'état pur — si l'on peut dire — sans presque aucune sélection. Tout en étant indispensable au strict point de vue assurance, celle-ci apporte un élément légèrement ou momentanément perturbateur.

21

Il ressort de ces chiffres:

a) que l'amélioration du taux de mortalité est étonnante dans l'ensemble pour les âges d'un à soixante-quatorze ans. Elle est particulièrement importante pour les moins avancés. Elle va en décroissant au fur et à mesure qu'on avance en âge, lentement jusqu'au groupe 35-44 ans. Par la suite, tout en étant substantielle, la réduction diminue assez vite. Elle souligne bien l'effet des méthodes nouvelles en médecine et en chirurgie, des médicaments efficaces dont on dispose, de l'amélioration des conditions de l'hygiène publique et privée et des conditions nouvelles du travail dans l'industrie, où se recrutent surtout les assurés qui souscrivent l'assurance populaire.

b) que la différence est considérable entre les résultats obtenus pour les deux sexes. Ainsi, durant la période la plus avancée en âge (65-74), la mortalité passe pour les hommes de 8,306.2 par cent mille vies assurées en 1911-15 à 5,343.8 en 1960 et, pour les femmes, de 6,927.3 à 2,885.8. Déjà inférieure chez les femmes durant la période 1911-1915, la mortalité le devient bien davantage en 1960. Le progrès accompli dans ce groupe particulier est remarquable. Aussi

22 les primes tant pour les rentes viagères que pour l'assurance-vie ordinaire le reconnaissent-elles. Et comment expliquer cela ? Il semble qu'une fois terminée la période la plus difficile de sa vie, c'est-à-dire celle où elle élève ses enfants, la femme mène une vie plus calme, moins tendue que l'homme. Or, la femme traverse le temps le plus fatigant de son existence à un moment où elle peut le plus facilement résister. Au contraire, l'homme continue par nécessité ou par goût de mener une vie qui exige de lui un effort auquel il peut de moins en moins faire face. C'est à le libérer de cette tension que tend la retraite de l'homme à soixante-cinq ans. Il semble, cependant, que dans bien des cas cesser de travailler pour un homme qui ne sait pas organiser sa vie est un remède pire que le mal. Quel est l'effet pour la femme de la retraite à soixante ans ? Il serait intéressant de le constater statistiquement. Il est possible qu'il soit différent, tant les femmes s'adaptent mieux et plus vite à une situation nouvelle.

Quelle que soit l'explication, il est un fait démontré par la statistique démographique: la femme a une probabilité de survie qui se manifeste par des résultats très favorables pour l'assurance sur la vie et très défavorables pour les rentes viagères.¹ Comme l'une est beaucoup plus répandue que les autres, le risque féminin est excellent et les tarifs en tiennent compte, dans un sens opposé, cependant, selon qu'il s'agit d'assurance sur la vie et de rentes viagères.

¹ Par rapport aux tables de mortalités les moins récentes.

II — Les progrès de la médecine, de l'hygiène publique et privée et des conditions du travail dans les usines.

a) L'essor de la médecine.

La mortalité a diminué régulièrement en Europe aussi bien qu'en Amérique au XIXe siècle, mais surtout au XXe, comme nous l'avons vu précédemment. Ainsi, de 1924-28 à 1960, elle passe de 8.9 par mille en 1924-28, parmi les assurés de la Metropolitan Life ¹, à 4.6 en 1960. Les raisons sont multiples. Les principales sont les progrès réalisés pour la cure des maladies, les progrès de l'hygiène et l'amélioration des conditions où se fait le travail dans les usines, les magasins et les bureaux. 23

Un article du Docteur Pasteur Valléry-Radot résume de façon remarquable la voie parcourue en un siècle et demi. « Que de transformations la médecine a subies depuis le début du XIXe siècle ! écrit-il dans la *Revue de Paris* de février 1961.² Des maladies jadis toujours mortelles, comme la granulie, la méningite tuberculeuse, la maladie d'Osler, peuvent aujourd'hui guérir. La syphilis n'est plus la maladie qui répandait la terreur. La tuberculose peut être prévenue et, le plus souvent, vaincue. Les septicémies trouvent leur remède dans des antibiotiques singulièrement actifs. Les grandes épidémies, telles que le typhus, la fièvre jaune, le choléra, la peste, qui dévastaient d'immenses régions, ne sont plus qu'un souvenir. Les maladies de longue évolution, qui adultèrent le cœur, le sang ou les reins, sont maîtrisées par des thérapeutiques remarquablement efficaces. Cependant que la médecine ne cesse de nous proposer des traitements qui font échec aux affections les plus redoutables, la chirurgie accomplit des sortes de miracles. Le développement prodi-

¹ Pour l'assurance populaire ou industrielle. P. 7. Statistical Bulletin. Il s'agit d'un chiffre d'ensemble.

² P. 26.

gieux de la science médicale est une des plus merveilleuses aventures de l'esprit.»

24

Et il passe en revue les réalisations les plus importantes, des travaux de Laënnec sur l'auscultation à ceux de Claude Bernard sur la physiologie expérimentale, à l'œuvre de Pasteur dans le domaine des micro-organismes, des maladies infectieuses, suivie des recherches d'Emile Roux et de l'équipe de l'Institut Pasteur, aux travaux des bactériologistes qui recherchent la « contagion par l'intermédiaire des parasites ». Puis, il y a l'intervention des sciences physico-chimiques qui permet la découverte et l'utilisation des corps radioactifs — des rayons X aux émanations du cobalt et aux isotopes. Il y a aussi la chimiothérapie qui permet de traiter et de prévenir la tuberculose, la diphtérie, la lèpre, le tétanos, le typhus, la fièvre jaune, tous ces fléaux de l'antiquité contre lesquels on ne pouvait rien que faire le vide. Il y a les sulfamides, puis les antibiotiques, puis les vitamines qui permettent le traitement des maladies par carences. Il y a, enfin, la chirurgie qui fait d'étonnants progrès, grâce à l'antiseptie et à l'asepsie, aux produits anesthésistes, aux techniques nouvelles: hibernation artificielle, greffes, transfusions sanguines, procédés de « réanimation » qui diminuent l'effet des suites opératoires, techniques et matériels opératoires nouveaux et élaborés.



Tout cela met à la disposition de la médecine et de la chirurgie des moyens efficaces de prévention et de cure des maladies ou des affections que jusque là on jugeait incurables. Parce qu'on obtient des résultats, le taux de mortalité diminue rapidement du plus bas âge au plus avancé: les progrès principaux sont réalisés, cependant, à la naissance puisque en Amérique, on parvient à diminuer la mortalité de 92.6 parmi les enfants de un à quatre ans, tandis que chez les hommes de soixante-cinq à soixante-quatorze ans on ne la réduit que de 35.7; ce qui est déjà bien puisque c'est le moment où l'hom-

me est le plus exposé.¹ Ce domaine, c'est celui de la gérontologie où, il faut l'admettre, on n'avance pas aussi vite que dans les autres. Par un curieux retour des choses, cependant, si l'on a fait d'étonnants progrès dans l'ensemble, on n'est pas parvenu à empêcher le taux de fréquence de certaines maladies d'augmenter. Ainsi, les maladies du cœur, le cancer et les maladies des artères. Plus l'âge moyen du groupe augmente, plus ces affections de l'âge mûr sont fréquentes et plus leurs ravages sont grands malgré les progrès réalisés pour les traiter. C'est, en somme, la rançon de l'âge et de l'usure qui se manifeste d'autant plus facilement que le terrain est plus propice.

25

b) Les progrès de l'hygiène publique et privée.

Depuis le début du XXe siècle, l'hygiène collective a accompli des choses remarquables par la construction d'égoûts collecteurs, par l'enlèvement des vidanges, par le nettoyage régulier des rues et trottoirs et par des règlements municipaux très sévèrement appliqués. Ce qui a permis de débarrasser les rues de tous les détritiques qui formaient une source d'infections microbiennes aussi nombreuses que variées. Les villes ont aussi construit des réservoirs et des filtres pour l'alimentation et l'épuration de l'eau. Elles sont parvenues ainsi à lutter contre un des fléaux les plus redoutables: la fièvre typhoïde qui était d'autant plus à craindre que la population était plus ramassée dans des centres encombrés et malsains. Aidées par les gouvernements, elles ont aussi lutté contre la pollution des eaux des rivières et, avec un succès beaucoup plus grand, contre les épidémies ou certaines maladies particulières comme la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, la paralysie infantile, la mortalité infantile sous tous ses aspects. Et ainsi, on est parvenu à diminuer le taux de mortalité de 58,9 par 100,000 assurés en 1911 à 0,1 en 1960² dans le

¹ D'après les chiffres de la Metropolitan Life relatifs à l'assurance populaire que nous avons cités précédemment.

² Statistical Bulletin. Metropolitan Life Insurance Company. January 1961, P. 5.

A S S U R A N C E S

cas des quatre maladies contagieuses les plus répandues chez les enfants, c'est-à-dire la rougeole, les oreillons, la coqueluche et la diphtérie. Pour la poliomyélite, le taux de mortalité était en 1911 de 1.6 par 100,000 assurés. En 1955, année où parut le vaccin Salk, le taux tomba à 0.6; en 1960, il était de 0.1 par 100,000.

c) Les conditions de travail.

26

L'œuvre de Dickens est remplie de faits pénibles, atroces sur les conditions du travail en Angleterre au XIX siècle. Balzac a aussi des pages bien précises sur le sujet. Toute la thèse de Karl Marx est centrée sur les abus du capitalisme dans l'Europe du XIXe siècle. Au Canada, pour être fixé sur les conditions du travail à la même époque, on n'a qu'à lire une bien curieuse enquête sur la situation du travail dans la province de Québec vers 1888¹: travail abusif des femmes, des enfants de douze ans ou moins, longueur des heures de travail, piètres conditions d'hygiène, obscurité des lieux, absence de soins médicaux, d'indemnisation des accidents du travail. Tout y est pour former un climat propice aux maladies de toute espèce qui sévissent dans un milieu favorable. Les tables de mortalité sont à ce sujet bien éloquentes. Voici à titre d'exemple des chiffres tirés de tables datant respectivement de 1843-58 (États-Unis), 1863-93 (Angleterre), 1900-15 (Canada), 1930-40 et 1958 (États-Unis).

Age	Probabilité de mort par mille personnes				
	American Experience Table of Mortality (E.-U. 1843-58)	British Offices Tables (1863-1893) Om ⁵	Canadian Experience Table (Canada 1900-15) Cm ⁵	Commissioners Standard Ordinary (E.-U. 1930-40) C.S.O. 1941	C.S.O. 1958
25 ans	8.06	6.89	4.40	2.88	1.93
35 ans	8.95	8.37	4.45	4.59	2.51
45 ans	11.16	12.	6.98	8.61	5.35

¹ Enquête royale sur les relations du capital et du travail.

A S S U R A N C E S

La conclusion est très nette. En un demi-siècle, la mortalité a diminué considérablement: les tables le notent dans tous les pays et à toutes les époques. C'est aussi l'indication fournie par les statistiques de la Metropolitan Life:

	Nombre de décès par 100,000 assurés ¹	
Age	1960	1911-15
20 à 24 ans	134.	605.5
35 à 44 ans	383.	1,637.
65 à 74 ans	5,343.8	8,306.2

27

La diminution est remarquable. Si elle n'est que le résultat partiel de conditions de travail très améliorées, celles-ci ont compté pour beaucoup dans la baisse du taux de mortalité. Si cette amélioration est l'œuvre en partie des grandes et moyennes entreprises, l'influence des services gouvernementaux et des syndicats ouvriers est indéniable. Par des règlements précis tendant à améliorer l'hygiène des lieux du travail, à réglementer les heures et surtout les conditions mêmes où se faisait le travail, les ministères du travail, les organismes internationaux et les syndicats ont sûrement contribué fortement à assainir le travail.

III — Tables de mortalité utilisées par les assureurs et part des affaires attribuée à chacune d'elles.

Chaque assureur est laissé libre d'utiliser les tables de mortalité qu'il désire dans le cadre fixé par le surintendant des assurances. Les plus anciens font usage des tables qui avaient cours à l'époque où ils ont commencé leurs affaires. Comme les autres, ils ont évolué et ils ont adopté les tables les plus récentes au fur et à mesure qu'elles paraissaient. C'est ainsi que chaque assureur a des affaires traitées sur des bases bien différentes. Voici trois exemples de sociétés fondées à diverses époques, ainsi que la répartition de leurs affaires calculées suivant les différentes tables:

¹ De sexe masculin. Assurés faisant partie du groupe populaire.

ASSURANCES

	Date de fondation	Montant des réserves mathématiques ²	Répartition entre les tables ¹			
			Om ⁵ %	Am. Exp. %	C.S.O. 1941 %	Diverses tables %
A	1865	\$1,823,000,000.	40.4	1.0	20.1	6.3
B	1847	\$ 571,952,000.	3.	26.	21.8	4.3
C	1958	\$ 4,171,675.	—	—	51.	6.8

Il ressort de ces trois exemples:

28

1° que la part des affaires attribuées à chaque table varie suivant le moment où celles-ci ont été traitées. Par le fait même, la société intéressée reçoit un revenu dépassant sensiblement ses besoins au point de vue du coût de mortalité au fur et à mesure que les conditions changent. Il y a là un supplément de revenu que l'assureur doit utiliser à l'avantage de l'assuré participant pour deux raisons:

i — parce que la loi le force à verser à l'assuré participant au moins quatre-ving-dix pour cent des profits faits avec les fonds participants. Or, l'économie réalisée à l'aide d'un coût de mortalité inférieur aux prévisions est incontestablement une source de bénéfice, une fois constituées les réserves jugées nécessaires pour les fluctuations périodiques inévitables et après avoir comblé les insuffisances du chargement.

ii — à cause de la concurrence. Si l'assureur ne voit pas à faire participer l'assuré participant aux bénéfices réalisés par lui, il s'expose à perdre, par voie d'annulation, une affaire qui, pour l'assuré, devient de moins en moins intéressante au fur et à mesure qu'il vieillit et que le besoin d'assurance diminue, à moins que le dividende ne vienne compenser a) par l'importance croissante de son chiffre, b) par le fait qu'il est libre d'impôt. A moins également que l'assuré soit devenu inassurable pour son âge ou son état de santé, ou encore

¹ Assurance-vie.

² Ces chiffres sont extraits du Rapport du Surintendant fédéral des assurances de 1959, P. 40A et suivantes.

³ L'économie est de moins en moins élevée au fur et à mesure que l'on utilise les tables les plus récentes, qui servent la réalité de plus près.

que l'assurance n'apporte à la succession de l'assuré une indispensable liquidité au moment de la mort de celui-ci.

2° que l'amélioration des conditions démographiques a permis à des sociétés nouvelles d'entrer en concurrence avec les plus anciennes, plus solides, mieux préparées à la lutte, ayant des réserves abondantes, mais moins prêtes à réduire leurs primes en tenant compte d'un coût de mortalité décroissant. Parce que les tables récentes permettaient aux sociétés nouvelles de diminuer leurs tarifs sans danger, elles ont pu se livrer à une lutte active avant que les autres se soient éveillées à la concurrence. Il est probable que si les plus vieilles sociétés avaient diminué leurs tarifs plus tôt, en tenant compte d'une situation différente, les nouvelles auraient eu beaucoup de difficulté à subsister.

29

IV — Les sources de bénéfice des sociétés d'assurance sur la vie.

Les sociétés d'assurance sur la vie ont de multiples sources de bénéfices, bien différentes des entreprises bancaires, commerciales ou industrielles. La première, c'est celle qui provient d'une économie du coût de mortalité. Si, en se basant sur la table Om⁵, on anticipe la mort de six cent quatre-vingt-neuf personnes sur cent mille assurés âgés de vingt-cinq ans et si, par suite de conditions démographiques différentes, le nombre des décès n'est que de deux cent quatre-vingt-huit, en une année particulière, on réalise une économie de \$401,000. — si chacun des assurés de cet âge est garanti pour \$1,000. — avant d'avoir fait les réserves de prévoyance ordinaires.¹ L'on voit quelle importance l'amélioration des conditions démographiques peut avoir pour les sociétés les plus anciennes qui ont basé leur tarif sur des prévisions dépassant considérablement la réalité. L'importance de ce facteur va décroissant, cependant, dès que la concurrence force les assureurs à utiliser des tables plus ré-

¹ Et sans tenir compte du jeu des intérêts.

A S S U R A N C E S

centes et plus conformes à une situation nouvelle.¹ A titre d'exemple, voici le cas de deux sociétés (D et E) qui, de 1942 à 1960, ont diminué le tarif de leurs affaires nouvelles pour faire face à la concurrence et à une situation démographique différente.²

Année	Prime à:	<u>D</u>			<u>E</u>		
		25 ans	35 ans	55 ans	25 ans	35 ans	55 ans
1942		8.20	9.28	24.31	7.78	8.20	24.10
1960		4.07	5.06	19.90	4.03	4.91	18.45

30

La réduction est considérable, comme l'on voit, mais non la même suivant les âges. Elle indique bien l'adaptation du marché à des conditions nouvelles, en même temps que les bénéfices réalisés avec les polices antérieures dont le coût de mortalité réel était tout à fait hors de proportion avec le coût prévu.



On trouve la deuxième source de bénéfices et la plus importante dans les placements. La loi prévoyant que, pour le calcul de ses tarifs et de ses réserves, l'assureur ne doit pas dépasser trois et demi pour cent, tout excédent peut être considéré comme un bénéfice une fois que l'on a constitué les réserves nécessaires pour prévoir les épidémies, les guerres ou les fluctuations ordinaires. Voici à titre d'indication générale les taux de rendement des placements des sociétés canadiennes à divers moments depuis 1929 jusqu'à 1959:

1929	6.48
1935	4.99
1940	4.24
1945	3.60
1954	4.06
1955	4.18
1956	4.31
1957	4.52

¹ Il faut signaler également que certains assureurs utilisent, dans certains cas, des tables différentes pour le calcul des réserves et celui des primes; ce qui diminue encore les économies disponibles.

² Cas de l'assurance temporaire.

A S S U R A N C E S

1958	4.66
1959	4.80
1960	4.98

La différence est considérable. Entre 1929, année de rendement maximum et 1945 où le portefeuille, dans ce tableau, a donné le minimum par suite en particulier du contrôle des fonds d'État pendant la guerre, l'écart est de 2.88, soit une réduction de 44.6 pour cent au total. Si l'on songe qu'en 1945 les placements des sociétés canadiennes s'élevaient à plus de trois milliards, on peut immédiatement calculer que la diminution représentait un manque à gagner de l'ordre de 95 millions — toutes choses étant égales par ailleurs. Il est vrai que, dès que le bâtiment a pu reprendre de l'activité, les sociétés d'assurance-vie ont orienté leurs fonds vers les placements hypothécaires, soit à l'aide de prêts limités à soixante pour cent de la valeur, soit de prêts faits par l'entremise de la Société centrale d'hypothèque ou à la faveur de la loi sur l'habitation. Cela leur a permis de procéder à un relèvement des rendements jusqu'au moment où, à la faveur du relâchement des contrôles, le loyer de l'argent recommença d'augmenter. C'est ainsi que la technique actuarielle et la composition du portefeuille des sociétés d'assurance-vie canadiennes se sont adaptées aux conditions nouvelles et aux exigences du métier.

31

Exemple: le cas des trois sociétés étudiées précédemment et dénommées A, B et C.

Compagnie A (1865) ¹ Tables de mortalité	Pourcentage d'intérêt employé	Pourcentage de la réserve mathématique applicable
Om ⁵	3½	6.1
Om ⁵	3	34.3
Am. Exp.	3	1.
1941 C.S.O.	3	1.6
1941 C.S.O.	2½	18.5
Divers	—	6.3

^{1.} 2 et 3 Date de fondation.

ASSURANCES

<u>Compagnie B (1847)</u> <u>Tables de mortalité</u>	<u>Pourcentage d'intérêt</u> <u>employé</u>	<u>Pourcentage de la réserve</u> <u>mathématique applicable</u>
Om ⁵	3	20.1
Om ⁵	3½	6.5
Am ⁵	3	19.5
1941 C.S.O.	3	2.4
1941 C.S.O.	2½	19.4
Divers	3½	1.5
 <u>Compagnie C (1958)</u> <u>Tables de mortalité</u>	 <u>Pourcentage d'intérêt</u> <u>employé</u>	 <u>Pourcentage de la réserve</u> <u>mathématique applicable</u>
1941 C.S.O.	3½	48.2
1941 C.S.O.	3	2.7
Divers	3	6.8

32

En somme, pour ne pas risquer d'avoir un rendement déficitaire et aussi pour des motifs strictement commerciaux, quand l'écart est devenu menaçant les assureurs les plus anciens ont diminué leur taux de calcul jusqu'à deux et demi pour cent, alors que la loi permet un maximum de trois et demi pour cent et ils ont utilisé les dernières tables comme la C.S.O., afin de pouvoir maintenir la prime des nouvelles assurances à un niveau permettant la concurrence. Tandis que les assureurs, derniers entrés en lice, ont immédiatement fait choix des tables les plus récentes tout en fixant leur taux de calcul à un niveau élevé; ce qui leur permettait de maintenir leurs tarifs assez bas tout en n'exigeant pas des réserves trop élevées à une époque où le rendement des titres s'élevait graduellement. Comme leur portefeuille se constituait à ce moment-là, elles se trouvaient à bénéficier de prix d'achat bas, d'un rendement élevé tout en se manageant un éventuel et substantiel gain de capital. Pour les assureurs les plus vieux, la situation allait s'améliorant pour les nouveaux placements, mais pour les placements antérieurs il fallait faire face à une diminution de valeur qui se chiffrait momentanément par une perte immédiate considérable. Comme tout cela porte sur des milliards, on voit l'ordre des problèmes que

posent pour les assureurs-vie des fluctuations de plusieurs points en plus ou en moins.

Il est intéressant de voir l'orientation des placements des sociétés canadiennes sous l'effet des influences que nous avons signalées précédemment. Voici pour qu'on en juge les chiffres relatifs à diverses étapes particulièrement importantes de la situation économique ou financière. En pourcentage du total:

	1932	1946	1957	1959
	(En % de l'actif total)			
Immeubles	3.5	0.91	3.2	3.3
Créances hypothécaires	20.3	8.3	34.2	35.4
Prêts sur polices	17.8	4.7	4.9	4.9
Obligations	30.5	76.3	49.6	47.8
Actions	21.1	5.7	4.9	5

Parmi les autres postes de revenus qui, à leur tour, se transforment en source de bénéfices, il y a le chargement (faible, sinon déficitaire), la plus value des placements (12 millions porté au surplus en 1959) en regard de la moins-value (6 millions la même année) et le profit réalisé sur les ventes de titres (variable).

V — La répartition des bénéfices entre les assurés et les actionnaires.

La pratique distingue entre les sociétés mutuelles et les sociétés à fonds social dans le domaine qui nous occupe. Dans le premier cas, on verse tous les bénéfices aux assurés après avoir constitué les réserves nécessaires. Dans le second, la loi force les assureurs à attribuer aux assurés participants au moins quatre-vingt-dix pour cent des bénéfices réalisés avec les fonds participants. La concurrence les force à en donner une part encore plus grande puisque certaine grande société a déjà remis jusqu'à 97 pour cent de ses profits à ses assurés participants. Voici quelques chiffres indiquant

A S S U R A N C E S

la répartition du surplus entre la caisse des assurés et celle des actionnaires au 31 décembre 1959 dans le cas de sociétés canadiennes:

Caisse des assurés	\$464,747,000.
Caisse des actionnaires	8,234,000.

34 Comment on le voit, si les actionnaires sont bien traités, leur part du surplus ne correspond même pas à deux pour cent de celle qui est attribuée aux assurés.¹ Comme le capital des sociétés d'assurance-vie a été gelé pendant longtemps par le contrôle des assurances, les bénéficiaires répartis représentaient un rendement très intéressant.

VI — Dividendes et dividendes.

En français, le mot *dividende* a un sens précis. Il indique la rémunération du capital employé dans une affaire. Ainsi, l'entreprise verse ou ne verse pas un dividende; le dividende est de x pour cent. En assurance, les Américains l'emploient dans un tout autre sens: celui de participation dans les bénéfices réalisés par la société de l'une et l'autre manière que nous avons indiquées précédemment. A tel point que l'on peut diviser la prime ainsi dans le cas de l'assurance dite participante:

coût de mortalité,

chargement, et

participation dans les bénéfices lorsqu'il s'agit d'une compagnie à fonds social. Dans le cas d'une société mutuelle, en Amérique, le dividende devient théoriquement une participation automatique au trop-versé puisque l'assuré-sociétaire bénéficie de toute économie et de toute plus-value des placements ou du rendement.

Les bénéfices de l'entreprise seront donc répartis

¹ Ce qui est une tendance plus qu'un chiffre exact, encore une fois.

A S S U R A N C E S

a) d'une part entre les assurés et les actionnaires dans le cas d'une compagnie à fonds social;

b) de l'autre entre les assurés et les actionnaires restants dans le cas d'une affaire nouvellement et encore incomplètement mutualisée;

c) enfin, entre les assurés-sociétaires seulement lorsqu'il s'agit d'une société mutuelle. À signaler, enfin, que même les sociétés mutuelles émettent des contrats sans participation. D'où le mot « théoriquement » glissé antérieurement.

35

On peut se demander quelle part des bénéfices revient dans l'ensemble aux actionnaires. Il est très difficile de le préciser avec exactitude, mais les chiffres suivants permettront d'en avoir un aperçu. Ils ont trait aux sociétés canadiennes et ils portent sur l'ensemble de leurs affaires.

	1958	1959
	(en millions)	
1 — Revenu des placements ¹	330	361
Dividendes versés aux actionnaires, non compris les « dividendes d'actions de la compagnie achetées en exécution du plan de mutualisation »	3,5	2,5
2 — Participation des assurés aux bénéfices ...	97,8	106,5

La part des actionnaires au total est relativement faible. On peut conclure que ce sont les assurés qui reçoivent la très grande partie des bénéfices réalisés par l'assurance sur la vie au Canada. Pour qu'on s'en convainque, voici d'autres chiffres tirés du rapport du Surintendant fédéral de 1959, au chapitre du surplus, sous le titre de « Conciliation de l'excédent des compagnies canadiennes »².

	1958	1959
	(en millions)	
Caisse des actionnaires	10,4	8,2
Caisses d'assurances et des assurés	427,6	464,7

¹ P. 23A. Rapport du Surintendant des assurances pour 1959. Vol. 1.

² P. 30A.

L'écart est considérable. Il souligne à nouveau que, grâce aux dispositions prises par l'État, si la part des actionnaires reste substantielle, les assurés gardent la plus grande partie des bénéfices accumulés de la manière indiquée précédemment.¹ Il faut ajouter que la concurrence intervient également pour empêcher les actionnaires de garder même ce que la loi leur permet. À ce point de vue celle des sociétés mutuelles joue un rôle très important.

36

VII — Le mouvement de mutualisation des entreprises d'assurance-vie depuis quelques années.

Voici un premier aspect du sujet, que présente le Surintendant des assurances, Monsieur K. R. MacGregor, dans son Rapport de 1959:

Control of Canadian Life Insurance Companies

"In my reports in recent years I have drawn attention to cases where control of a Canadian life insurance company passed from Canadian interests to interests outside Canada. In the three or four years preceding 1958 there was much activity in the shares of Canadian life insurance companies and control of a number of companies was acquired by external interests through purchase of a majority of shares from Canadian shareholders. There has been a lessening of speculation in shares of life insurance companies in the last two or three years, possibly due to the working out of plans of mutualization, but there continues to be a tendency on the part of external insurance companies toward transacting life insurance in Canada through wholly owned, or at least substantially owned, subsidiaries. This tendency was again illustrated in January of 1960 when the Glens Falls Insurance

¹ Même si la comparaison n'est pas exacte parce qu'elle ne sépare les assurés mutuels des autres, ces chiffres donnent une idée générale; ils indiquent un ordre de grandeur.

Company acquired a controlling interest in the shares of *The National Life Assurance Company of Canada*. *The Glens Falls Insurance Company* had acquired a very substantial interest in the *National Life* in 1958 but control remained in Canadian hands. Early in 1960, however, the *Glens Falls* acquired an additional block of shares and now holds some 65% of the total outstanding. This marks the sixth life insurance company where control passed into external hands in recent years. The other five are as follow:

37

The Continental Life Insurance Company — Control acquired in 1955 by the *Zurich Insurance Company*, a Swiss company.

The Western Life Assurance Company — Control acquired in 1956 by a group of U.S. investors.

The Commercial Life Assurance Company of Canada — Control acquired in 1956 by N. V. *The Netherlands Insurance Company* est. 1845, a Dutch company.

The Dominion Life Assurance Company — Control acquired in 1957 by *The Lincoln National Life Insurance Company*, a United States company.

Fidelity Life Assurance Company — Control acquired in 1957 by the *Friends Provident and Century Life Office*, a British company.”

La marée montante des capitaux extérieurs est un premier aspect de la question. Le second, c'est la possibilité pour les actionnaires de toucher les profits accumulés par l'entreprise, sans risquer que, par des tractations boursières sur lesquelles ils ne peuvent exercer de contrôle, la majorité des actions passe aux mains de l'étranger. Une dernière raison nous paraît être d'ordre psychologique aussi bien que d'auto-défense: la direction préférant se reposer sur une majorité, composée d'assurés maniables dans l'ensemble et qui seront plus facilement satisfaits de l'administration, que de dépendre

ASSURANCES

d'un groupe financier incontrôlable par d'autres que ceux qui le dirigent déjà.



38 Devant la masse énorme et croissante des capitaux intéressés, on comprend que l'État n'ait pas hésité à intervenir et à faciliter une opération qui peut, éventuellement, rendre inutile la socialisation. Il est infiniment plus difficile de mettre la main sur des entreprises mutualisées c'est-à-dire dont la propriété est divisée entre les assurés eux-mêmes, que sur des sociétés appartenant à un nombre relativement faible d'actionnaires. Et c'est ainsi que, pour une fois, en s'effaçant au bon moment, l'actionnaire parvient à toucher à la fois sa souscription initiale et les bénéfices accumulés, en versant un minimum d'impôt, par un processus de capitalisation reconnu par l'administration. Chacun y gagne, sans les spoliations auxquelles la socialisation a donné lieu dans d'autres pays, à la faveur de circonstances nouvelles ou dramatiques ou d'une tendance socialisante dans un domaine extrêmement exposé par suite de l'importance et de la nature des opérations.